

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE
COMMUNE DE CABRIES**



Délibération n° 2025 / 029

**Séance ordinaire du 02 avril 2025
18h00 à l'auditorium Pierre MALBOSC**

Date de convocation : 27 mars 2025

Président de séance : Mme Amapola VENTRON, maire

Secrétaire de séance : Mme BEGEY

Rapporteur : M. TANTI

Le quorum étant atteint :

Conseillers en exercice : 29
Présents : 20 Représentés : 6 Absents : 3

Résultat du vote, au scrutin ordinaire, après débats contradictoires :

Votes pour : 20 Abstention : 0
Votes contre : 0 Non-participation : 6
Suffrages exprimés : 20

Présents : Mme Amapola VENTRON – M. Robert ABELA – M. Christian TANTI – M. Daniel SAMANNI-MESTRE – Mme Sylvie CENCI-MACH – M. Pierre CAVATORTO – Mme Laurence BEGEY – M. Serge LEBOURGEOIS – Mme Florence DANIEL-SAMUELWEIS – Mme Marianne VAN DEN PLAS – Mme Marie-Christine BONAVENT – M. Éric MOUTON-CARTAZ – Mme Sylvie SOUCHON – M. Frédéric VARTANIAN – Mme Nathalie LLUELLES – Mme Patricia LAZZARO – M. Arnaud DESHAYES – Mme Anne-Marie ADRAGNA – M. Roger-Louis TROTIER – Jean-Paul REYNOIRD.

Avaient donné pouvoir : Mme Danielle CAUHAPE à M. Daniel SAMANNI-MESTRE – Mme Charlotte CAORS à M. Serge LEBOURGEOIS – Mme Virginie HOANG à M. Robert ABELA – M. Mehdi MEDJATI à M. Arnaud DESHAYES – M. Hervé FABRE-AUBRESPY à Mme Nathalie LLUELLES – Mme Eglantine MOUSIS à Mme Marie-Christine BONAVENT.

Absents : M. Marc RADIGALES – Mme Véronique BOURCET – M. Michel DORLET.

Objet : Subventions aux associations pour l'exercice 2025.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1611-4 et L. 2121-29 ;

Vu la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association et de son décret d'exécution du 16 août 1901 ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi visée ci-dessus du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu la délibération n° 2022/089 en date du 8 novembre 2022 portant approbation de la convention triennale de partenariat avec Calas Danse en vue de la promotion et du

développement des pratiques artistiques au titre des années 2023 à 2025, signée en date du 9 décembre 2022 ;

Vu la délibération n° 2022/090 en date du 8 novembre 2022 portant approbation de la convention triennale de partenariat avec les Amis du Musée Edgar Mélik au titre des années 2023 à 2025, signée en date du 9 décembre 2022 ;

Vu la délibération n° 2023/011 en date du 21 février 2023 portant approbation de la convention sexennale de partenariat avec Arts K Danse en vue de la promotion et du développement des pratiques artistiques au titre des années 2023 à 2028, signée en date du 10 mars 2023 ;

Vu la délibération n° 2024/092 en date du 17 décembre 2024 portant approbation de la convention quinquennale de partenariat avec l'Olympique Cabriès-Calas au titre des années 2025 à 2029, signée en date du 11 février 2025 ;

Vu la délibération n° 2024/093 en date du 17 décembre 2024 portant approbation de la convention biennale avec le Comité d'Organisation des Fêtes de Cabriès-Calas au titre des années 2025 et 2026, signée en date du 11 février 2025 ;

Vu les demandes de subvention faites à la commune au titre de l'année 2025, présentées dans le tableau ci-annexé ;

Vu l'avis favorable de la commission finances qui s'est réunie le jeudi 27 mars 2025,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Alloue** un montant de subventions de fonctionnement et spécifiques, à hauteur de 226 312 euros pour l'année 2025, réparties conformément au tableau annexé à la présente délibération ;
- **Dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune pour l'exercice en cours.

Le 2 avril 2025

La secrétaire de séance,

Laurence BEGEY



Le Maire,

Amapola VENTRON

